

INTERVENTION POMPIERS COMA ÉTHYLIQUE OU MALAISE

Par Justine56 Postée le 07/02/2024 15:19

Bonjour, J'aimerais savoir si les pompiers ont obligation d'emmener la personne dans une situation de malaise liée à une consommation d'alcool excessive ? Sont-ils qualifiés pour diagnostiquer un coma éthylique ? Les pompiers mesurent-ils obligatoirement le niveau d'alcoolémie de la personne ? Et si la personne est en situation de coma éthylique donc d'urgence vitale et que les pompiers n'ont pas emmené la personne aux urgences, est-ce considéré comme non assistance à personne en danger ? Je vous remercie pour vos éclaircissements, J.H

Mise en ligne le 09/02/2024

Bonjour,

Les questions que vous nous adressez sont davantage du ressort de la législation liée à la prise en charge d'une personne en situation d'urgence et notre service n'est pas spécialisé sur ce sujet-là.

Les pompiers travaillent avec le médecin régulateur du 15. A notre connaissance, ils ne sont ni habilités ni outillés pour mesurer le taux d'alcoolémie de la personne. Ils établissent un bilan qu'ils transmettent au médecin régulateur qui lui décide de transporter ou non vers un hôpital.

Afin d'obtenir des informations claires et précises de ce qu'il s'est passé au cours de cette intervention, vous pouvez composer le 18 et demander des informations sur cette intervention. Il vous sera demandé le jour, le lieu, l'heure et le nom de la personne concernée.

Bien cordialement
